CRADES

Centre de Recherches, d'Analyses des Echanges et Statistiques

Anacarde

Fiche filière

Août 2020

A propos du Sénégal …

16ème producteur mondial d'anacarde

8ème exportateur mondial de noix de cajou brute

5% de la production est transformé

Situation mondiale

Production

L'estimation de la production mondiale d'anacarde s'avère être assez complexe et pour cause, beaucoup de pays producteurs ne disposent pas d'un système fiable de collecte des statistiques agricoles. Toutefois, selon les données compilées de l'ONG Nitidae, la production mondiale d'anacardes est estimée à environ 3,5 millions de tonnes en 2018. Quatre zones concentrent l'essentiel de cette production : l'Asie du Sud-Est, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est et le Brésil.

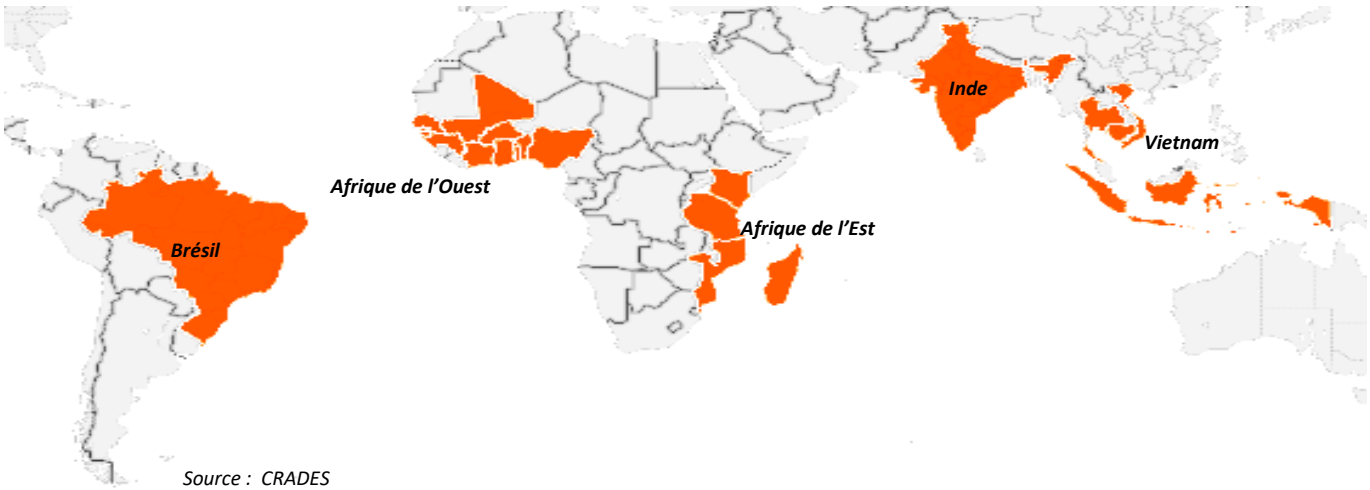
Transformation

La transformation consiste à décortiquer le fruit à coque pour obtenir l'amande. Bien qu'une grande partie de la production émane de l'Afrique, l'essentiel de la transformation se fait en Asie par deux grands pays producteurs : l'Inde et le Vietnam. Ces derniers ont assuré en 2018 83% de la transformation mondiale d'anacardes. Avec des capacités de transformation largement au-dessus de leur production, l'Inde et le Vietnam importent beaucoup de noix de cajou en coque d'Afrique pour les transformer et en exporter l'amande.

Consommation

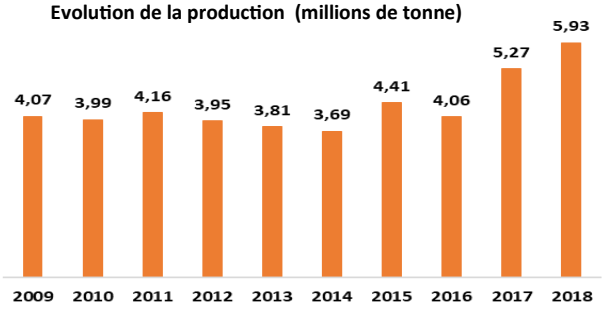
L'Inde, l'Amérique du Nord, l'Europe, la Chine et le Moyen-Orient sont les principaux consommateurs de noix de cajou. La demande globale a cru en moyenne de 4% au cours de ces 10 dernières années.

Cartographie de la production mondiale d'anacarde



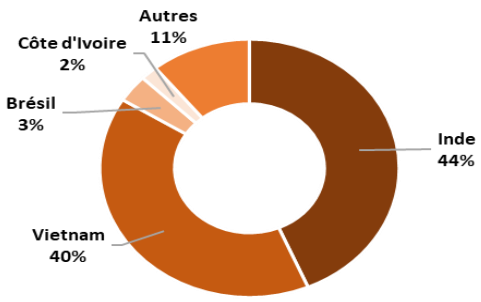
Source : CRADES

Evolution de la production (millions de tonne)



Source : CRADES, d'après les données de la FAO

Principaux pays transformateurs



Source : CRADES, d'après les données de Nitidae

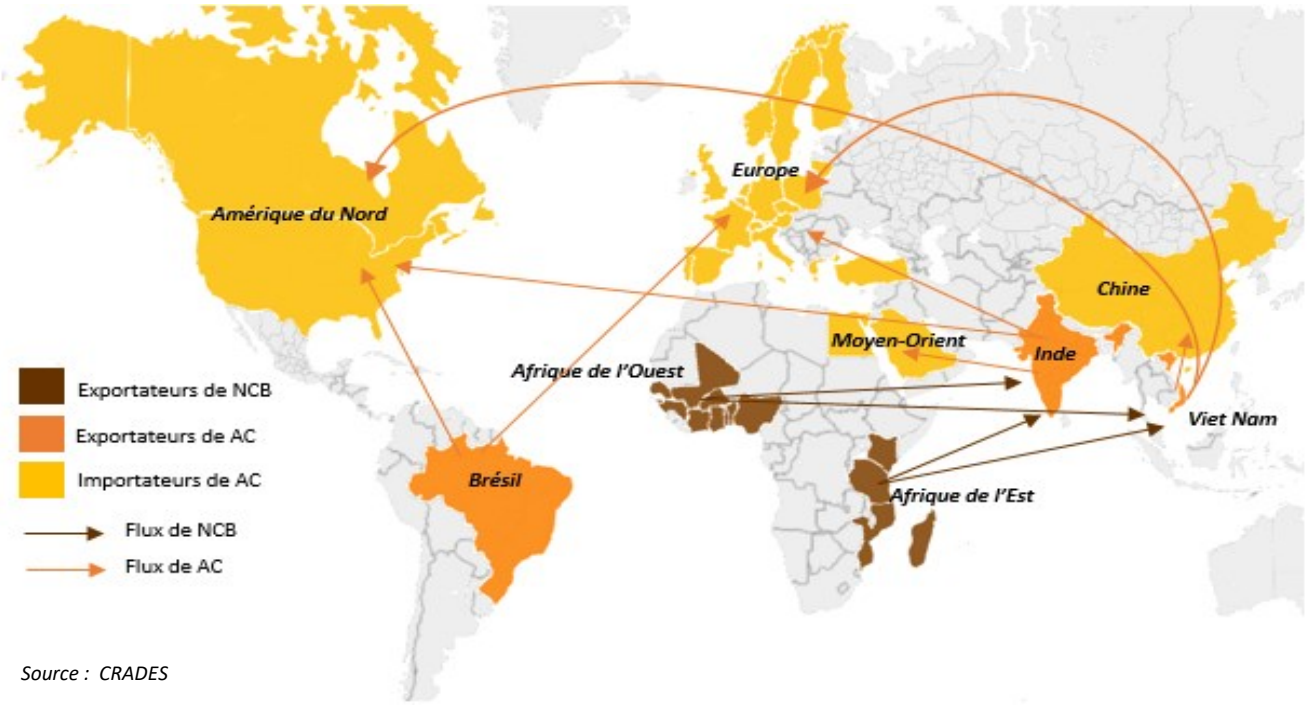
Echanges

Une certaine spécificité est à noter dans le commerce mondial de l'anacarde. En effet, il faut distinguer d'un côté, les flux de noix de cajou brutes (NCB) en coques qui partent essentiellement des pays producteurs africains vers l'Inde et le Vietnam et de l'autre, les flux de noix de cajou décortiquées ou amandes de cajou (AC) qui sont en grande partie exportées par ces deux derniers vers les grandes zones de consommation. Selon les statistiques du Centre du Commerce International (CCI), les exportations mondiales de noix de cajou brutes en 2019 se sont élevées à 1,4 millions de tonnes, soit 1,7 milliards de dollars. Pour ce qui est du commerce de l'amande, 577 000 tonnes ont été échangés pour une valeur de 4,3 milliards de dollars.

Prix

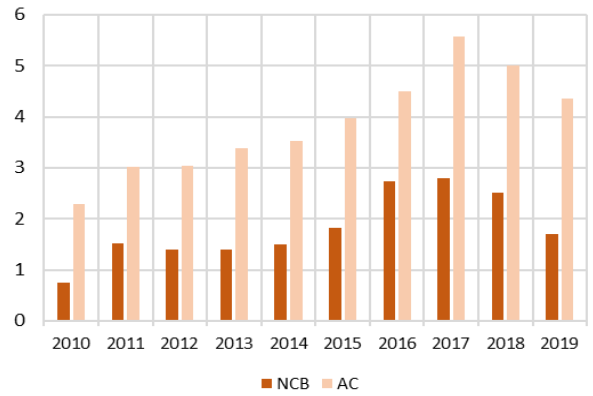
En 2018 et 2019, les prix de la noix de cajou brute ont connu une baisse plutôt accentuée en raison d'une morosité de la campagne face à un manque de dynamisme des transactions, découlant de l'attentisme des clients vietnamiens et indiens qui cherchent à développer d'autres stratégies commerciales alors que l'offre était abondante. Fin 2019 et début 2020, les prix sont repartis à la hausse. La noix de cajou brute origine Côte d'Ivoire a même atteint un pic de 1300 dollars la tonne en janvier 2020 avant de se replier à nouveau pour passer sous la barre des 1000 dollars la tonne, conséquence des effets néfastes de la pandémie de Covid-19.

Principaux flux du commerce mondial d'anacarde



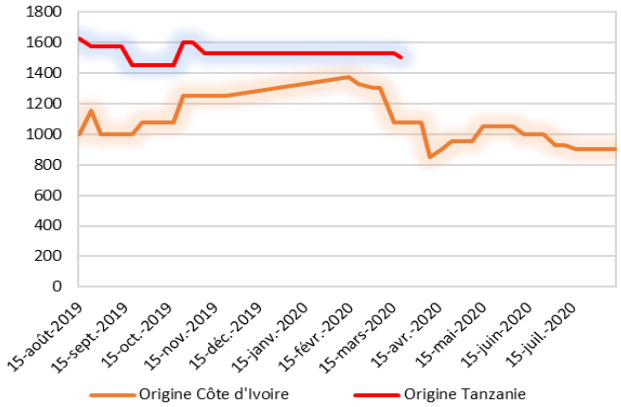
Source : CRADES

Evolution exportations mondiales d'anacarde (milliards de dollar)



Source : CRADES, d'après les données de Trademap (ITC)

Evolution des prix de noix de cajou brute (dollar/tonne)



Source : CRADES, d'après les données de Market price information (ITC)

Situation régionale : Afrique

En 2018, la production africaine d'anacarde est estimée à 2,1 millions de tonnes selon l'ONG Nitidae. Le continent représente plus de 60% de la production mondiale d'anacarde. L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est sont les deux principales zones de production mais la première concentre à elle seule plus de 80% de cette production.

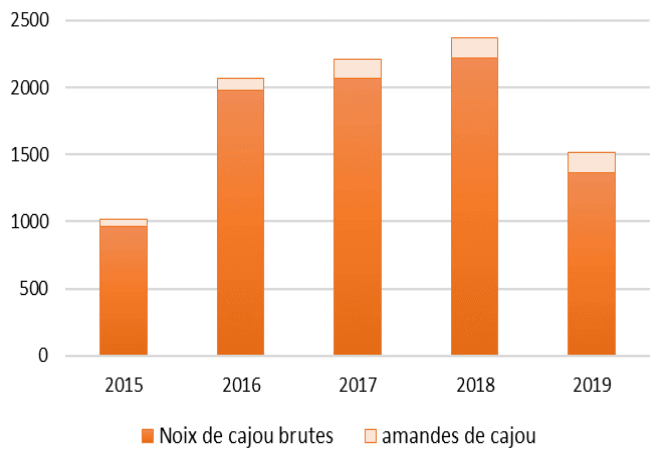
L'Afrique ne transforme que 10% de sa production de noix de cajou brutes dont l'immense majorité est exportée vers l'Inde et le Vietnam. Ainsi, la quasi-totalité des exportations mondiales de noix de cajou brutes indiquées un peu plus haut provient du continent africain.

Situation sous-régionale : Afrique de l'Ouest

Aujourd'hui, la moitié de la production mondiale d'anacarde provient de l'Afrique de l'Ouest avec 1,8 million de tonnes produit en 2018. La Côte d'Ivoire est devenue au cours de ces dernières années le premier producteur mondial de noix de cajou devançant l'Inde, leader historique de la filière. On retrouve d'autre grands pays producteurs tels que le Nigéria, le Ghana ou encore le Bénin. De plus, l'essentiel des pays de cette sous-région ont une production plus ou moins significative avec 11 pays producteurs - exportateurs sur les 16 pays que compte cette zone.

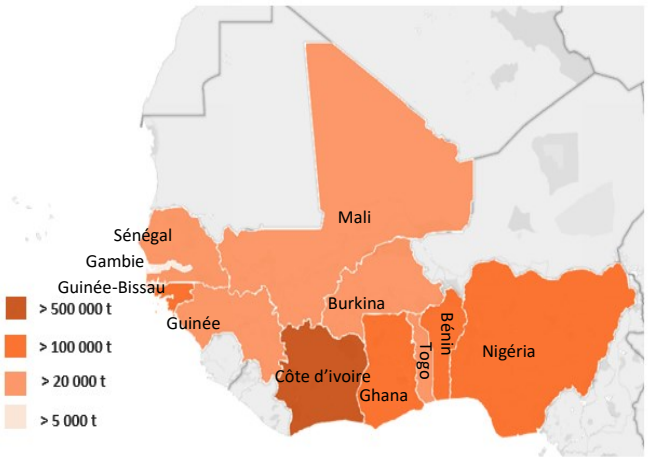
Depuis 2014, l'anacarde est devenu la deuxième culture de rente de l'Afrique de l'Ouest en termes de valeur exportée, derrière le cacao et devant le coton, le caoutchouc naturel (hévéa), l'huile de palme ou la banane. En 2019, les exportations de noix de cajou brutes de la sous-région se sont élevées à 1,2 million de tonnes, soit 1,3 milliard de dollars en valeur.

Afrique de l'Ouest : Exportations d'anacardes (millions de dollar)



Source : CRADES, d'après les données de Trademap (ITC)

Cartographie de la production Ouest-africaine d'anacarde



Source : CRADES

PRODUCTION

En 2018, la production d'anacardes du Sénégal est estimée à environ 30 000 tonnes[1]. Une production qui ne cesse de croitre d'année en année et suscite de plus en plus d'intérêts. Quatre régions concentrent l'essentiel de la production du pays. Il s'agit de Ziguinchor, Sédhiou, Kolda et Fatick.

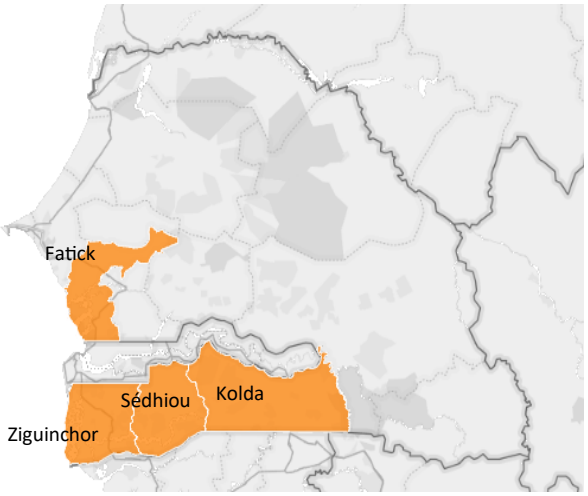
Le Sénégal est entouré par de grands producteurs et se positionne à la 9ième place sur les 11 pays qui s'activent dans la culture de l'anacarde en Afrique de l'Ouest, devançant juste le Togo et la Gambie. La demande demeure cependant forte pour l'ensemble de la production sous-régionale. Ce faisant, de réelles mesures d'accompagnement sont mises en œuvre par les autorités pour tirer pleinement profit de cette culture de rente. L'ONG Nitidae, dans son dernier rapport sur le secteur de la noix de cajou en Afrique de l'Ouest, prévoit une croissance de la production à 41 000 tonnes en 2025.

TRANSFORMATION

Au Sénégal, seulement 5% de la production locale d'anacarde est transformée, tout le reste est exporté à l'état brut vers l'Inde et le Vietnam. Le niveau de transformation est encore marginal avec des unités de traitement de faibles capacités, majoritairement formalisées sous le statut de groupement d'intérêt économique (GIE). Ainsi, on distingue : la transformation artisanale traditionnelle (niveau domestique), la transformation artisanale améliorée rurale et la transformation /conditionnement améliorée urbaine.

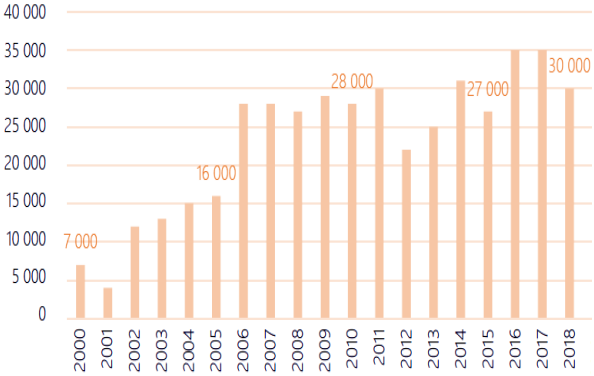
Avec le développement de la production locale et la croissance de la demande mondiale, le défi de la transformation constitue aujourd'hui un enjeu de taille pour tirer pleinement profit des exportations de cette culture de rente, à travers les gains en termes de valeur ajoutée que procurent les noix une fois transformées. A titre illustratif, pour l'année 2019, on peut voir que ramenée en valeur unitaire, la noix de cajou brute rapporte 930 dollars par tonne alors que la noix transformée c'est-à-dire l'amande de cajou, rapporte 2500 dollars par tonne, suffisant pour montrer le manque à gagner du fait de l'expédition d'anacardes à l'état brut.

Cartographie de la production sénégalaise d'anacarde



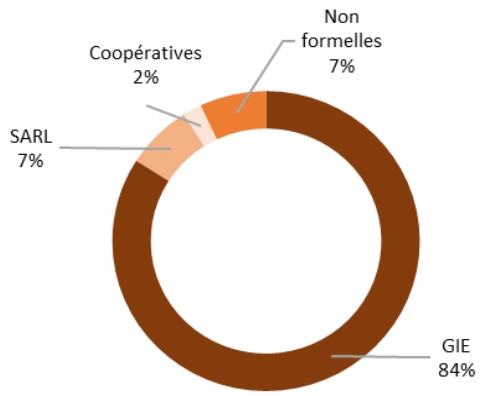
Source : CRADES

Evolution production sénégalaise d'anacarde (tonnes)



Source : Nitidae

Unités de transformation selon leur statut juridique



Source : CRADES, d'après les données de www.cajou-sn.com

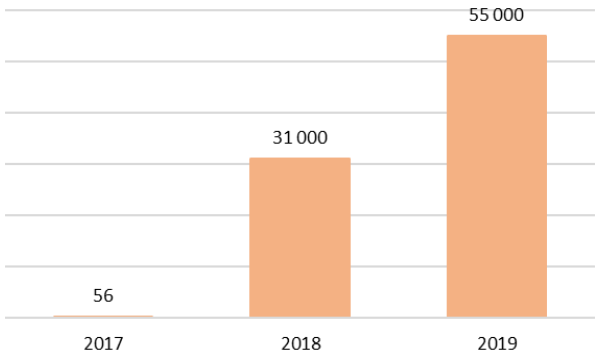
(1) Source : ONG NItidae, sur la base des exportations réalisées en 2018

ECHANGES

L'anacarde fait partie des principales cultures de rente du Sénégal avec des niveaux d'exportation supérieurs à ceux de la mangue et des haricots. En 2019, le pays a exporté 55 000 tonnes d'anacardes pour une valeur 27 milliards de FCFA, enregistrant ainsi une forte progression de 77% par rapport au 31 000 tonnes de l'année précédente qui se chiffraient en valeur à 20 milliards de FCFA. Cette belle performance a pu être réalisée grâce à la mesure d'interdiction du transport terrestre de l'anacarde, entrée en vigueur depuis 2018 et laissant place au transport par voie maritime.

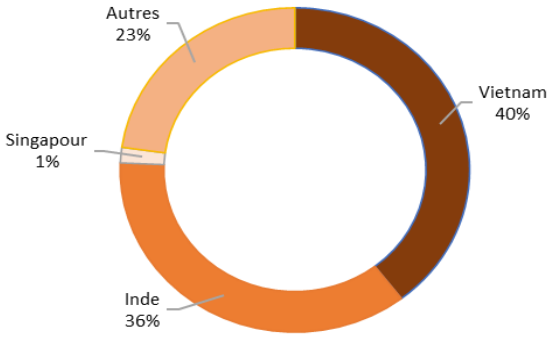
Les principaux clients du Sénégal en 2019 sont le Vietnam et l'Inde qui représentent à eux seuls 76% des exportations d'anacardes.

Evolution exportations sénégalaises d'anacarde (tonnes)



Source : Ministère du Commerce et des PME

Principaux clients du Sénégal



Source : Ministère du Commerce et des PME

Quelques indicateurs sur le potentiel de la filière anacarde au Sénégal…

+198%

Evolution exportations 2015 - 2019

Forte hausse des exportations en valeur au cours des cinq dernières années.

32 284 k$

Estimation du commerce potentiel non réalisé

Avec un potentiel d'exportation non encore réalisé de **32 millions de dollar**, le Sénégal peut booster ses exportations d'anacarde pour capter davantage de part de marché.

159,93 >1

ACR

Indice de l'avantage comparatif révélé

Avec un indice de l'avantage comparatif révélé (ACR) largement **supérieur à 1**, le Sénégal présente une forte compétitivité dans l'exportation d'anacarde.

496 k$

Exportations d'amande de cajou en 2019

Les exportations d'amande de cajou ont doublé à **496 000 dollars** au cours des cinq dernières années.

2 / 14

Place de l'anacarde dans les exportations

En 2019, l'anacarde est en valeur (code SH6) le :

- **2ème** produit agricole d'exportation derrière l'**arachide**
- **14ème** produit d'exportation du **Sénégal**